



Retenue sur prestations mdph

Par **Mimi57200**, le **04/11/2019 à 22:39**

Bonjour,

Je voudrais savoir : la CAF me réclame un trop perçu d'allocation de rentrée scolaire de 400 €. Avec 104 € de retenue sur les prestations, il me reste 298 € à payer malgré ma demande de remise gracieuse. J'attendais un remboursement vis-à-vis du renouvellement de l'allocation "enfant handicapé" de ma fille et l'allocation d'aidant familial pour moi même, hors là, je vois sur mon compte CAF, qu'il ont mis la dette à 0 et que les 298 € restants, ils allaient me les prendre sur mes prestation. Résultats, aucun remboursement en vue.

Ma question est : La CAF a-t-elle le droit de prendre l'argent sur mes prestations de la MDPH.

Merci, désolé, c'est un peu compliqué et je ne sais pas bien m'exprimer, je suis perdue et en colère.

Par **Visiteur**, le **04/11/2019 à 22:54**

Bonjour

Oui, la caf peut se rembourser sur d'autres prestations, mais avez vous contesté cette retenue ?